



LA RÉCIDIVE/REPRISE DES SURSITAIRES AYANT TERMINÉ LEUR PÉRIODE DE SURSIS EN **2007-2008**

Projet : Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée
aux Services correctionnels du Québec

RAPPORT N° 4

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



Québec 

Analyse et rédaction

Pierre Lalande, coordonnateur du projet, Direction des programmes

Yvon Pelletier, Direction du pilotage et de l'infocentre

Patrick Dolmaire, Direction du pilotage et de l'infocentre

Consultant : Pierre Landreville, Ph. D.

Sous la direction d'Elaine Raza

Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration

Direction générale des services correctionnels

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-74312-5 (ensemble)

ISBN : 978-2-550-74307-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Note : Pour alléger le texte, nous employons le masculin pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
A.Les questions méthodologiques et les définitions	2
1. La démarche de l'étude.....	2
2. Les données et leurs sources.....	3
3. Présentation de la mesure, de l'année de référence et de la cohorte.....	4
3.1 L'ordonnance d'emprisonnement avec sursis.....	4
3.2 L'année de référence.....	5
3.3 La cohorte	6
4. Période de référence.....	6
4.1 Pendant le sursis.....	6
4.2 Période d'observation après le sursis.....	7
5. La récidive/reprise	7
6. Définition de la récidive/reprise	8
7. Les critères de récidive/reprise	8
7.1 Des critères emboîtés.....	8
B.Les résultats de la quatrième cohorte.....	9
1. Les taux globaux de manquement et de récidive/reprise.....	9
1.1 Les taux de manquement des sursitaires.....	10
1.2 Les taux de récidive/reprise pendant le sursis	10
1.3 Les taux de récidive/reprise deux ans après le sursis.....	11
2. Taux de récidive/reprise selon les délais	12
3. Les données sociodémographiques.....	13
3.1 Sexe.....	14
3.2 L'âge au début du suivi.....	14
3.3 Les Autochtones	15
4. Les variables correctionnelles et pénales.....	15
4.1 Âge au premier contact	16
4.2 Antécédents.....	17
4.3 Durée de la peine	17
4.4 Appartenance à un groupe criminel.....	17

5. Récidive/reprise selon l'infraction actuelle	17
6. Taux de récidive/reprise selon les réseaux correctionnels.....	20
Points saillants	21
Mises en garde	22
Conclusion	23
Annexes.....	24
Bibliographie.....	38

GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure, selon l'infraction actuelle (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008)	18
Graphique 2 – Taux de récidive/reprise deux ans après la mesure, selon l'infraction actuelle (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008)	19
Graphique 3 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure, selon les réseaux correctionnels (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008)	20
Graphique 4 – Taux de récidive/reprise deux ans après la mesure, selon les réseaux correctionnels	21

TABLEAUX

Tableau 1 – Taux des manquements des sursitaires de 2007-2008	10
Tableau 2 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008 pendant le sursis	10
Tableau 3 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008 après la mesure (période d'observation de deux ans).....	11
Tableau 4 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008 pendant et après la mesure (taux combiné)	12
Tableau 5 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008 selon le délai, deux ans après la mesure.....	12

GRAPHIQUES EN ANNEXE

Graphique A-1 – Pendant la mesure, taux cumulés de récidive/reprise, selon la durée d’observation (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008).....	28
Graphique A-2 – Deux ans après, taux cumulés de récidive/reprise, selon la durée d’observation (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008).....	28
Graphique A-3 – Pendant et deux ans après, taux cumulés de récidive/reprise, selon la durée d’observation, enquête sur les sursitaires de 2007-2008	29

TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A-1 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon certaines données sociodémographiques	24
Tableau A-2 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon certaines données pénales	25
Tableau A-3 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon l’infraction actuelle	26
Tableau A-4 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon les régions et réseaux correctionnels.....	27
Tableau A-5 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon le délai de la récidive/reprise	29
Tableau A-6 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008, deux ans après la fin prévue de la mesure, selon certaines données sociodémographiques.....	30
Tableau A-7 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008, deux ans après la fin prévue de la mesure, selon certaines données pénales.....	31
Tableau A-8 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008, deux ans après la fin prévue de la mesure, selon l’infraction actuelle.....	32
Tableau A-9 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008, deux ans après la fin prévue de la mesure, selon les régions et réseaux correctionnels	33
Tableau A-10 – Durée des ordonnances de sursis (en mois) avec ou sans travaux communautaires (TC)	34
Tableau A-11 – Sommaire des manquements	35
Tableau A-12 – Détail de manquements aux conditions par catégorie	36
Tableau A-13 – Tableau sommaire.....	37

INTRODUCTION

Il y a habituellement deux raisons pour lesquelles beaucoup d'organisations correctionnelles tentent de mesurer le taux de récidive de la clientèle qui leur est confiée : d'abord, pour évaluer leur performance, ce qui n'est pas si simple (voir, notamment, la Conférence du consensus, 2013 et Landreville, 1982a; 1982b; 1982c;) – et pour mieux réagir (Royaume-Uni, 2012-2013); puis, en corollaire, pour se comparer avec d'autres organisations.

Aux Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec (ci-après Services correctionnels), la question de savoir quel était le taux de récidive de leur clientèle a été posée à quelques reprises. Pour de multiples raisons, les Services correctionnels n'avaient pas jusqu'ici accordé la priorité à la question des taux de récidive.

L'une de ces raisons était en fait liée aux difficultés inhérentes à une définition et à un calcul universels d'un taux de la récidive et à l'impossibilité de faire des comparaisons solides avec d'autres organisations. C'est connu, tant les chercheurs universitaires que les organisations correctionnelles ont généralement conclu qu'il était impossible d'arriver à une définition universelle de la récidive¹. Certains ont même fait l'expérience d'évacuer complètement cette notion en la remplaçant par exemple par celle de « contact » ou « nouveau contact ». Cependant, puisque l'on se bute à un concept qui résiste, tant dans l'esprit populaire que chez les chercheurs et surtout chez les organisations publiques, la notion de récidive demeure tellement bien ancrée qu'elle devient incontournable.

La question revenant régulièrement, les Services correctionnels ont fait le pari d'entreprendre une réflexion et de former une équipe composée d'un consultant externe et de trois professionnels de la Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration. Cette équipe a reçu le mandat, dans un premier temps, de concevoir un modèle permettant de documenter les cas de récidive de la clientèle confiée aux Services correctionnels et, dans un deuxième temps, à l'aide du modèle élaboré, d'établir sur une base continue les taux de récidive/reprise des personnes qui ont été sous leur responsabilité.

1. Voir la bibliographie.

Conséquemment, et pour l'ensemble du projet, cinq cohortes de personnes qui ont terminé leur peine de prison ou qui ont été soumises à une peine ou à une mesure dans la communauté ont été analysées. Ces cohortes sont les suivantes :

1. les sortants de prison en fin de peine continue de 2007-2008;
2. les personnes libérées conditionnellement de 2007-2008;
3. les probationnaires ayant terminé leur période de probation en 2007-2008;
4. les sursitaires ayant terminé leur période de sursis en 2007-2008;
5. les personnes condamnées à une peine discontinue en 2007-2008.

Ce quatrième rapport préliminaire porte précisément sur les résultats de la quatrième cohorte étudiée, soit la récidive/reprise des sursitaires ayant terminé leur période de sursis en 2007-2008. La structure du rapport se présente comme suit : A. Les questions méthodologiques et les définitions : la démarche de l'étude, les données et leurs sources, la présentation de la mesure, la présentation de la cohorte, la durée de la période d'observation, les critères de récidive/reprise et la définition des concepts utilisés; B. Les résultats de la cohorte, suivis des points saillants, d'une conclusion et de la bibliographie. Tous les tableaux présentant les résultats complets se trouvent en annexe.

A. LES QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES ET LES DÉFINITIONS²

1. LA DÉMARCHE DE L'ÉTUDE

Dans un premier temps, une revue de la littérature a été effectuée pour faire ressortir les résultats d'études récentes produites par différentes organisations correctionnelles dans divers pays. L'objectif était de connaître les méthodologies utilisées ainsi que la définition des concepts utilisés³. Parallèlement, des documents de travail ont été élaborés et soumis à l'équipe pour discussion. Des réunions de travail ont eu lieu afin de connaître quelles étaient les données disponibles, de faire le choix des cohortes à étudier ainsi que des concepts retenus et de leur définition.

2. Tous les détails méthodologiques sont présentés dans le rapport intitulé *La récidive chez la clientèle des Services correctionnels du Québec : définitions et méthodologie*.

3. Les résultats de cette revue de littérature sont présentés dans le document mentionné dans la note précédente.

Essentiellement, l'exercice visait à ce que, tout au long des travaux, toute l'équipe soit au même diapason sur le plan conceptuel afin que le lecteur comprenne clairement comment les résultats ont pu être obtenus et interprétés.

2. LES DONNÉES ET LEURS SOURCES

- Les informations utilisées dans le cadre de la présente étude proviennent d'un entrepôt de données réalisé précisément pour ce projet et dérivé directement de l'entrepôt correctionnel de données (ECD) de l'Infocentre. Cette nouvelle compilation recense **15 années d'historique des données** et est basée sur la **population totale** des contrevenants.
- Les données originales de l'ECD proviennent du système DACOR (dossiers administratifs correctionnels). L'Infocentre extrait une partie importante des données du système DACOR pour édifier son propre système d'entrepôt de données, nommé ECD. La réalisation automatisée de l'ECD permet de transformer les **données extraites** de DACOR en **informations** définissant adéquatement le milieu fermé ou le milieu ouvert des Services correctionnels.
- Toutes les données proviennent par conséquent des Services correctionnels du Québec; ce choix implique que nous n'avons pas d'information au sujet des condamnations prononcées hors du Québec durant la période d'observation ni au sujet des condamnations à une peine d'amende.
- Seules les peines ou mesures « simples » ont été retenues (fin de peine de détention, probation seule, libération conditionnelle, sursis seul, etc.), et non les peines ou mesures « mixtes » (ex. : détention suivie d'une probation).

Tous les événements retenus l'ont été pour des condamnations prononcées uniquement sur le territoire québécois au cours d'une période rétrospective de dix ans. Les variables utilisées sont les suivantes :

- Variables sociodémographiques
 - Sexe
 - Âge à l'admission
 - Origine

- Variables correctionnelles et pénales
 - Âge au premier contact
 - Nombre d'antécédents
 - Durée de la peine imposée
 - Appartenance à un groupe criminel
 - Infraction initiale

- Régions et réseaux correctionnels

3. PRÉSENTATION DE LA MESURE, DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE ET DE LA COHORTE

3.1 L'ordonnance d'emprisonnement avec sursis

Il s'agit d'une mesure relativement récente au Canada. Introduite en 1996, cette mesure a comme objectif de réduire une partie des peines actuelles d'emprisonnement de moins de deux ans et de favoriser le maintien en communauté des personnes contrevenantes qui ne représentent pas un danger pour la société. Il est difficile de savoir précisément si cet objectif a été atteint parce que les recherches à ce sujet sont rarissimes (voir Lalande, 2007 : 75 et s.)

Avant de prononcer une ordonnance de sursis, le tribunal doit s'assurer, d'une part, que la peine d'emprisonnement imposée est inférieure à deux ans et, d'autre part, qu'une peine minimale d'emprisonnement n'est pas prévue pour l'infraction reprochée. De plus, le tribunal doit être convaincu que le fait de purger la peine au sein de la collectivité ne met pas la sécurité de celle-ci en danger.

De la même façon que pour la probation, l'emprisonnement avec sursis permet à la personne contrevenante de purger sa peine dans la communauté, de continuer à assumer ses obligations à l'égard des siens, de poursuivre ses études, de conserver son emploi et de démontrer qu'elle est en mesure de se comporter correctement dans la société en respectant les conditions, obligatoires ou facultatives, ordonnées par le juge.

Cependant, il existe une différence importante entre la probation et le sursis, et c'est la Cour suprême du Canada⁴ qui a dû préciser les distinctions entre les deux mesures. Elle a ainsi clarifié que, contrairement à la probation, qui est principalement une mesure de réinsertion sociale, l'emprisonnement avec sursis devait à la fois viser des objectifs punitifs et des objectifs de réinsertion sociale. Conséquemment, des conditions punitives restreignant la liberté, comme la détention à domicile et les couvre-feux stricts, devaient être la règle plutôt que l'exception. Tout en précisant les objectifs et les règles d'octroi de l'emprisonnement avec sursis, la cour a aussi insisté sur la nécessité d'une surveillance adéquate des sursitaires.

Dans le cas où la personne contrevenante ne respecte pas l'une des conditions imposées par l'ordonnance de sursis, le tribunal peut prendre la décision de révoquer le sursis et de l'envoyer en prison afin qu'elle purge, en partie ou en totalité, le reste de sa peine d'emprisonnement. Le tribunal peut également maintenir le sursis tel quel ou encore imposer des modifications aux conditions auxquelles la personne contrevenante est assujettie.

3.2 L'année de référence

Le choix de 2007-2008 se justifie dans un premier temps par un souci de cohérence qui permettrait de faire des comparaisons entre les différentes cohortes au cours d'une même période. Dans un deuxième temps, il y avait la préoccupation de permettre de mesurer la récidive/reprise pendant la durée des peines de probation ou de sursis (qui peuvent dans certains cas s'étendre sur une période respectivement de trois ans et de deux ans) et par la suite pendant une période d'observation de deux ans après la mesure.

⁴ Reine c. Proulx. [2000] 1 R.C.S. 61; 2000 CSC 5 (31 janvier 2000).

3.3 La cohorte

Notre cohorte est composée des sursitaires ayant terminé leur période de sursis en 2007-2008. Le nombre de dossiers retenus est de 2 376. Nous avons écarté les dossiers mixtes qui représentent 39,4 % des cas (N : 1 472), soit ceux des personnes qui s'étaient vu infliger une autre peine (peine de détention, libération conditionnelle ou probation) en plus de du sursis. Il est à noter que d'autres dossiers ont été soit rejetés, soit exclus par souci de cohérence⁵. Nous avons toutefois inclus les cas ayant comme condition des heures de travaux communautaires à exécuter.

Étant donné que 16 % (385/2 376) des dossiers comportaient une condition d'effectuer des heures de service communautaire, les résultats généraux seront présentés sur deux lignes distinctes, soit ceux **sans**, et ceux, **avec** heures de service communautaire.

4. PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

À l'instar de la cohorte des libérés conditionnels et des probationnaires⁶, la période de référence des sursitaires comporte deux temps : la portion **pendant** le sursis et la portion d'observation de deux ans **après** le sursis.

4.1 Pendant le sursis

Cette période durant laquelle on mesure la récidive/reprise est limitée par :

- un point de départ **T⁰**, soit le début du sursis jusqu'à sa fin **T²**;
- un point **T¹R**, s'il se produit un échec, une récidive/reprise, **pendant** le sursis, entre le temps **T⁰** et **T²**.

	T⁰ Point de départ	Période de référence		Fin de la période d'observation T⁴		
	T⁰	Sursis	T²	T²	Période d'observation de 2 ans	T⁴
Pendant la mesure	T¹R					
Après la mesure				T³R		

5. Voir le rapport sur les définitions et la méthodologie pour plus de détails.

6. La récidive/reprise des personnes libérées conditionnellement en 2007-2008.

4.2 Période d'observation après le sursis

La période d'observation **après** le sursis est de deux ans durant laquelle on mesure la récidive/reprise. Elle est limitée par :

- un point de départ T^2 , soit la fin du sursis;
- une fin au point T^4 , soit après la période d'observation ou de suivi de deux ans;
- un point T^3R , s'il se produit un échec, une récidive/reprise, **après** le sursis, entre les temps T^2 et T^4 .

5. LA RÉCIDIVE/REPRISE

Comme on ne peut calculer que l'on ne connaît, le chercheur ne peut prendre en compte que ce que le système judiciaire et le système correctionnel ont enregistré. Autrement dit, si un individu commet une nouvelle infraction qui ne sera jamais résolue, elle ne pourra jamais être calculée dans le taux de récidive. C'est la raison pour laquelle le criminologue Pierre Landreville⁷ suggère d'abandonner l'usage de l'expression « taux de récidive » et de la remplacer par « taux de reprise » (Landreville, 1982 b : 440).

Sur le plan conceptuel, cette notion a la qualité de se rapprocher davantage de la réalité. On reconnaît que l'on ne mesure pas principalement la commission d'une nouvelle infraction, mais une reprise de la personne contrevenante par le système pénal. Cependant, pour bien marquer qu'on ne fait pas abstraction de cette question importante, tout en reconnaissant l'importance d'un langage commun, c'est la double notion de « récidive/reprise » qui sera utilisée tout au long du projet.

En résumé, ce qui a donc été retenu vise à se rapprocher le plus possible des standards internationaux actuels, qui s'accordent pour la plupart sur une définition de la récidive comme étant une nouvelle condamnation (Holland, S. K. Pointon & S. Ross : 2007 : 8) pendant une période circonscrite dans le temps.

7. Landreville, Pierre (1982 b). « Taux de récidive et taux de reprise ». *Revue canadienne de criminologie*, Vol. 24, N° 4 (octobre), pages 439-452.

6. DÉFINITION DE LA RÉCIDIVE/REPRISE

Par conséquent, tout au long de l'étude, nous définirons la récidive/reprise comme suit : une **nouvelle condamnation pour un nouveau délit** commis pendant une période circonscrite dans le temps, soit pendant la durée de la mesure et pendant une période d'observation de deux ans après la mesure. Des manquements aux conditions imposées en probation, pour un emprisonnement avec sursis ou en libération conditionnelle, **ne sont pas considérés comme une récidive/reprise.**

7. LES CRITÈRES DE RÉCIDIVE/REPRISE

Il importe de préciser quels sont les critères pour calculer ce qui constitue ou non une récidive/reprise. Dans le cas qui nous occupe, nous avons retenu quatre critères. Lorsqu'il est question de récidive/reprise, une distinction s'impose, soit celle de différencier les cas s'étant vu infliger une nouvelle condamnation de ceux qui sont de retour dans le système correctionnel à la suite de manquements aux conditions imposées lors de mesures communautaires. C'est ce qui a justifié l'ajout de notre premier critère.

7.1 Des critères emboîtés

Les quatre critères retenus dans cette étude sont des critères qui, pourrait-on dire, s'emboîtent les uns dans les autres, les premiers englobant tous les suivants.

- a) Un **nouveau contact** est un contact subséquent avec les Services correctionnels. Il s'agit d'une nouvelle intervention officielle qui ne conduit pas nécessairement à une condamnation. On pense, par exemple, à une nouvelle accusation avec détention provisoire, mais qui ne conduira pas à une nouvelle condamnation pendant le sursis ou la période d'observation ou à un manquement à une condition de probation. De plus, une condamnation pour non-respect des conditions ne sera pas considérée comme une récidive/reprise, mais bien comme un manquement au sursis.
- b) Toute **nouvelle condamnation** pendant le sursis ou deux ans après le sursis;

- c) Toute **nouvelle condamnation à une peine d’incarcération** pendant le sursis ou deux ans après le sursis;
- d) Toute **condamnation à une peine d’incarcération de deux ans et plus** pendant le sursis ou deux ans après le sursis.

Plus précisément :

- A inclut A + B + C + D (toutes les nouvelles interventions officielles aux Services correctionnels avec ou sans condamnation);
- B inclut B + C + D (toutes les condamnations à une peine d’incarcération provinciale ou fédérale ou à une peine en communauté);
- C inclut C + D (toutes les condamnations à une peine d’incarcération provinciale ou fédérale);
- D inclut seulement les condamnations à une peine d’incarcération de deux ans et plus.

B. LES RÉSULTATS DE LA QUATRIÈME COHORTE

Cette partie présente les analyses des principaux résultats obtenus. Après avoir exposé les taux globaux de récidive/reprise, nous examinerons en détail les quatre sections suivantes : les données sociodémographiques, les données correctionnelles et pénales, celles selon l’infraction initiale et, enfin, celles selon les régions et les réseaux correctionnels. Il est à noter que, afin de simplifier l’analyse et la présentation, seules les colonnes B, C, et D sont traitées. On trouvera en annexe les données complètes.

1. LES TAUX GLOBAUX DE MANQUEMENT ET DE RÉCIDIVE/REPRISE

En ce qui a trait à l’analyse des taux globaux de récidive/reprise, la présentation se fera comme dans la troisième cohorte (probation) puisque la période de référence couvre aussi deux périodes distinctes : **pendant** le sursis – d’une durée maximale de 24 mois – et la période d’observation de deux ans **après** le sursis. De plus, le premier résultat global présentera les manquements, la condamnation à un manquement au sursis ou les deux.

1.1 Les taux de manquement des sursitaires

Le tableau 1 nous montre que, sur l'ensemble des sursitaires de 2007-2008, 1 140 sur 2 376 (soit 48 %) ont commis au moins un manquement aux conditions imposées. Le total des conditions non respectées est de 3 351 pour une moyenne de 2,5 manquements par dossier⁸. On observe que ce sont les conditions restreintes de liberté qui reviennent le plus souvent, soit dans près de 52 % des cas.

Tableau 1 – Taux de manquement des sursitaires de 2007-2008

Ensemble des sursitaires	Nombre de dossiers avec un rapport de manquement	Nombre total de rapports de manquement
100 % (N : 2 376)	48 % (N : 1 140)	2 833 ⁹
Manquements aux conditions selon les catégories	Nombre	Pourcentage
01 : Conditions obligatoires	819	24,4 %
02 : Conditions restreintes de liberté	1 736	51,8 %
03 : Conditions complémentaires aux conditions restreintes de liberté	270	8,1 %
04 : Interdictions (comportements et lieux)	173	5,2 %
05 : Conditions liées au traitement, à la réinsertion sociale	33	1,0 %
06 : Travaux communautaires	73	2,2 %
07 : Autres	247	7,4 %
Total des conditions non respectées	3 351	100,0 %

1.2 Les taux de récidive/reprise pendant le sursis

Tableau 2 – Taux de récidive/reprise des sursitaires 2007-2008 pendant le sursis

Ensemble des sursitaires	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Données combinées	100 % (N : 2 376)	16 % (N : 381)	12 % (N : 287)	1 % (N : 22)
Avec travaux communautaires	16 % (N : 385)	15 % (N : 59)	10 % (N : 40)	2 % (N : 7)
Sans travaux communautaires	84 % (N : 1 991)	16 % (N : 322)	12 % (N : 247)	1 % (N : 15)

Le deuxième résultat global (tableau 2) pour l'ensemble de la cohorte nous indique que, pour tous les sursitaires de 2007-2008 (N : 2 376), 16 % (N : 381) ont été « repris » par le système et condamnés de nouveau **pendant** leur sursis.

8. Voir le tableau A-12 des manquements en annexe pour plus de détails.

9. Un rapport de manquement peut englober une ou plusieurs conditions non respectées.

On voit aussi que 12 % (N : 287) des sursitaires ont été condamnés à une nouvelle peine d’incarcération, que ce soit au niveau provincial ou fédéral, et que 22 d’entre eux ont été condamnés à une peine de deux ans et plus. On peut donc déduire que 16 % des membres de ce groupe ont récidivé **pendant** leur sursis et que 4 % d’entre elles (16 % - 12 %) ont été recondamnées à une peine dans la communauté.

En ce qui a trait à la condition d’effectuer des heures de service communautaire, seulement 16 % des sursitaires sont soumis à cette condition, alors que, pour les probationnaires, la proportion est de 47 %. En comparant le taux de nouvelle condamnation entre les deux groupes de sursitaires, on note qu’il est sensiblement le même, soit 16 % **sans** travaux communautaires contre 15 % pour les dossiers accompagnés d’une condition d’effectuer des heures de service communautaire.

1.3 Les taux de récidive/reprise deux ans après le sursis

Tableau 3 – Taux de récidive/reprise des sursitaires 2007-2008 après la mesure (période d’observation de deux ans)

Ensemble des sursitaires	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d’incarcération	D) Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Données combinées	100 % (N : 2 376)	18 % (N : 427)	10 % (N : 235)	1 % (N : 23)
Avec travaux communautaires	16 % (N : 385)	19 % (N : 73)	9 % (N : 34)	1 % (N : 3)
Sans travaux communautaires	84 % (N : 1 991)	18 % (N : 354)	10 % (N : 201)	1 % (N : 20)

Le troisième résultat global (tableau 3) pour l’ensemble de la cohorte nous indique que, de tous les sursitaires de 2007-2008, 18 % ont été « repris » par le système et condamnés de nouveau **après** leur sursis, soit au cours de la période d’observation de deux ans. On voit aussi que 10 % des sursitaires ont été condamnés à une nouvelle peine d’incarcération. On peut donc dire que 8 % des personnes (18 % - 10 %) qui ont récidivé ont été recondamnées à une peine dans la communauté au cours de la période d’observation de deux ans.

À l’instar de la période **pendant** le sursis, il n’y a pratiquement aucune différence pour ce qui est des taux de nouvelle condamnation entre les personnes qui doivent effectuer des heures de travail communautaire et celles qui ne doivent pas en effectuer.

Tableau 4 – Taux de récidive/reprise des sursitaires 2007-2008 pendant et après la mesure (taux combiné)

Pendant la mesure et 2 ans après celle-ci	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d’incarcération	D) Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Données combinées	100 % (2 376)	28 % (675)	18 % (436)	2 % (36)
Avec travaux communautaires	16 % (385)	30 % (117)	17 % (64)	2 % (9)
Sans travaux communautaires	84 % (1 991)	28 % (558)	19 % (372)	1 % (27)

Le tableau 4 nous indique le taux de récidive/reprise des sursitaires en **combinant** la période de sursis et la période d’observation de deux ans. On constate que 28 % des membres de la cohorte ont été repris et condamnés par le système et que 18 % ont reçu une nouvelle peine d’incarcération. Dix pour cent ont donc été recondamnés à une nouvelle mesure dans la communauté. Conséquemment, pour la cohorte des sursitaires, **le taux de récidive/reprise avec une période deux ans d’observation est de 28 %.**

2. TAUX DE RÉCIDIVE/REPRISE SELON LES DÉLAIS

Tableau 5 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008 selon le délai, deux ans après la fin

Moment de la récidive	Nouvelle condamnation		Nouvelle peine d’incarcération	
	Taux (N)	Taux cumulés	Taux (N)	Taux cumulés
Moins de 1 mois	3 % (64)	3 %	1 % (24)	1 %
Entre 1 et moins de 3 mois	2 % (38)	5 %	1 % (27)	2 %
Entre 3 et moins de 6 mois	2 % (59)	7 %	1 % (35)	4 %
Entre 6 et moins de 12 mois	4 % (105)	11 %	3 % (67)	6 %
12 mois et plus	7 % (161)	18 %	3 % (82)	10 %

Comme on le rapporte régulièrement dans les recherches criminologiques, la récidive/reprise se produit surtout peu de temps après la mesure ou après la libération, selon le cas. Ici, le taux de nouvelle condamnation est de 7 % avant 6 mois alors qu’il est de 18 % dans les deux premières années après la mesure. Autrement dit, 38 % des sursitaires qui sont condamnés de nouveau en 2 ans le sont avant 6 mois (64 + 38 + 59/427).

3. LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Les tableaux 6.1 et 6.2 représentent les taux de récidive/reprise en fonction des variables sociodémographiques de la période **pendant** et **après** le sursis.

Tableau 6.1 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon certaines données sociodémographiques

Variables sociodémographiques	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	16 % (381)	12 % (287)	1 % (22)
Avec travaux communautaires	16 % (385)	15 % (59)	10 % (40)	2 % (7)
Sans travaux communautaires	84 % (1 991)	16 % (322)	12 % (247)	1 % (15)
Sexe				
Femmes	13 % (317)	11 % (34)	8 % (24)	0 % (0)
Hommes	87 % (2 059)	17 % (347)	13 % (263)	1 % (22)
Âge au début du suivi				
18-24	20 % (479)	20 % (94)	16 % (76)	0 % (2)
25-34	28 % (661)	18 % (122)	14 % (93)	2 % (10)
35-44	27 % (630)	14 % (89)	11 % (67)	1 % (6)
45 et +	26 % (606)	13 % (76)	8 % (51)	1 % (4)
Origine				
Allochtone	97 % (2 300)	15 % (356)	12 % (266)	1 % (22)
Autochtone	3 % (76)	33 % (25)	28 % (21)	0 % (0)

Tableau 6.2 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008, deux ans après la fin prévue de la mesure, selon certaines données sociodémographiques

Variables sociodémographiques	Nombre de dossiers retenus	Nouvelle condamnation	Nouvelle peine d’incarcération	Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	18 % (427)	10 % (235)	1 % (23)
Avec travaux communautaires	16 % (385)	19 % (73)	9 % (34)	1 % (3)
Sans travaux communautaires	84 % (1 991)	18 % (354)	10 % (201)	1 % (20)
Sexe				
Femmes	13 % (317)	14 % (44)	4 % (13)	0 % (0)
Hommes	87 % (2 059)	19 % (383)	11 % (222)	1 % (23)
Âge au début du suivi				
18-24	20 % (479)	22 % (105)	12 % (56)	1 % (5)
25-34	28 % (661)	21 % (137)	11 % (76)	1 % (5)
35-44	27 % (630)	19 % (120)	11 % (69)	1 % (9)
45 et +	26 % (606)	11 % (65)	6 % (34)	1 % (4)
Origine				
Allochtone	97 % (2 300)	17 % (397)	10 % (221)	1 % (21)
Autochtone	3 % (76)	39 % (30)	18 % (14)	3 % (2)

3.1 Sexe

Les hommes représentent 87 % des sursitaires et les femmes 13 %. Comme on le voit généralement dans les recherches criminologiques, les hommes ont des taux de récidive/reprise plus élevés que les femmes, tant **pendant** le sursis qu’au cours de la période de **deux ans après** la mesure.

3.2 L’âge au début du suivi

Les deux sexes confondus, et comme c’est habituellement toujours les cas, les personnes entre 18 et 24 ans ayant débuté leur sursis ont le plus haut taux de nouvelle condamnation. Comme les études le démontrent, les taux de récidive/reprise tendent à diminuer à mesure que l’âge avance.

3.3 Les Autochtones

Les Autochtones représentent dans cette cohorte 3 % des dossiers (N : 76). Tant pendant qu'après le sursis, les Autochtones connaissent un taux élevé de nouvelle condamnation.

4. LES VARIABLES CORRECTIONNELLES ET PÉNALES

Les tableaux 7.1 et 7.2 représentent les taux de récidive/reprise en fonction des variables sociodémographiques de la période **pendant** et **après** le sursis.

Tableau 7.1 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon certaines données correctionnelles et pénales

Variables correctionnelles et pénales	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	16 % (381)	12 % (287)	1 % (22)
Âge au premier contact				
18	12 % (293)	26 % (75)	20 % (59)	2 % (7)
19-20	19 % (453)	21 % (95)	17 % (76)	2 % (10)
21-24	22 % (520)	16 % (81)	13 % (68)	1 % (3)
25-34	22 % (520)	16 % (81)	11 % (56)	0 % (0)
35-44	13 % (314)	9 % (27)	5 % (17)	0 % (1)
45 et +	12 % (276)	8 % (22)	4 % (11)	0 % (1)
Nombre d'antécédents				
0	53 % (1 266)	9 % (113)	6 % (79)	0 % (2)
1 à 3	32 % (750)	21 % (157)	16 % (118)	1 % (10)
4 et +	15 % (360)	31 % (111)	25 % (90)	3 % (10)
Durée de la peine imposée				
Moins de 6 mois	26 % (622)	10 % (62)	8 % (47)	0 % (0)
6 à 11 mois	36 % (846)	15 % (124)	11 % (91)	0 % (1)
12 mois et +	38 % (908)	21 % (195)	16 % (149)	2 % (21)
Appartenance à un groupe criminel				
Aucun	98,8 % (2 348)	16 % (372)	12 % (279)	1 % (22)
Crime organisé*	0,1 % (2)	100 % (2)	100 % (2)	0 % (0)
Gangs de rue*	0,7 % (16)	31 % (5)	25 % (4)	0 % (0)
Motards*	0,4 % (10)	20 % (2)	20 % (2)	0 % (0)
Ensemble des groupes criminels*	100 % (28)	32,1 % (9)	28,6 % (8)	0 % (0)

Tableau 7.2 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008, deux ans après la fin prévue de la mesure, selon certaines données correctionnelles et pénales

Variables pénales	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	18 % (427)	10 % (235)	1 % (23)
Âge au premier contact				
18	12 % (293)	29 % (85)	18 % (52)	2 % (5)
19-20	19 % (453)	26 % (120)	17 % (79)	1 % (3)
21-24	22 % (520)	20 % (105)	10 % (50)	2 % (9)
25-34	22 % (520)	15 % (79)	7 % (36)	1 % (4)
35-44	13 % (314)	8 % (26)	4 % (13)	0 % (1)
45 et +	12 % (276)	4 % (12)	2 % (5)	0 % (1)
Nombre d'antécédents				
0	53 % (1 266)	9 % (108)	4 % (53)	1 % (7)
1 à 3	32 % (750)	23 % (174)	12 % (93)	1 % (9)
4 et +	15 % (360)	40 % (145)	25 % (89)	2 % (7)
Durée de la peine imposée				
Moins de 6 mois	26 % (622)	27 % (169)	13 % (79)	1 % (8)
6 à 11 mois	36 % (846)	17 % (143)	10 % (85)	1 % (6)
12 mois et +	38 % (908)	13 % (115)	8 % (71)	1 % (9)
Appartenance à un groupe criminel				
Aucun	98,8 % (2 348)	18 % (418)	10 % (226)	1 % (23)
Crime organisé*	0,1 % (2)	0 % (0)	0 % (0)	0 % (0)
Gangs de rue*	0,7 % (16)	44 % (7)	44 % (7)	0 % (0)
Motards*	0,4 % (10)	20 % (2)	20 % (2)	0 % (0)
Ensemble des groupes criminels*	100 % (28)	32,1 % (9)	32,1 % (9)	0 % (0)

4.1 Âge au premier contact

Au tableau 7.1, et à l'instar des trois premières cohortes, on constate que ce sont les **personnes âgées de 18 ans** lors du premier contact avec les Services correctionnels qui ont le plus haut taux de nouvelle condamnation. Ces données confirment ce que révèlent les recherches sur la récidive : plus on est jeune lors du premier contact avec le système pénal, plus les probabilités de récidive/reprise sont élevées.

4.2 Antécédents

En ce qui a trait aux **antécédents**, plus ils sont nombreux, plus les taux de récidive/reprise sont élevés. Ici aussi, les résultats sont conformes aux connaissances criminologiques.

4.3 Durée de la peine

Quant à la **durée de la peine**, ce sont les personnes qui avaient été condamnées à la période de sursis la plus longue qui ont les taux les plus élevés de nouvelle condamnation, soit 21 %, pendant la période de sursis, ce qui est bien entendu normal. Par contre, pour la période d'observation, ce sont celles condamnées à des sursis de moins de six mois qui sont le plus souvent condamnées de nouveau.

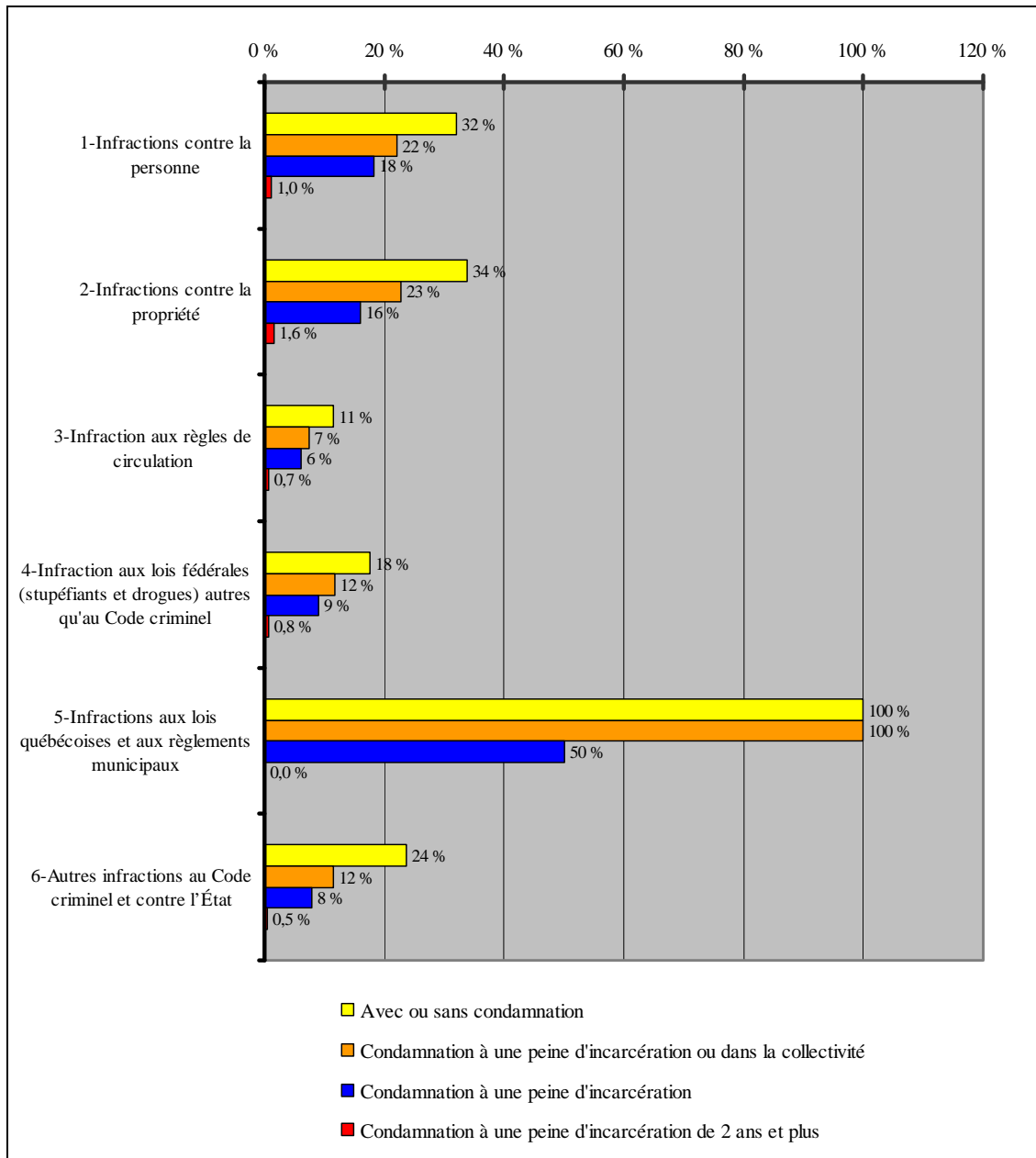
4.4 Appartenance à un groupe criminel

Pour ce qui est de l'**appartenance à un groupe criminel**, seulement 1,2 % des personnes représentaient ce groupe (N : 28 sur 2 348). Nous pouvons tout de même mentionner que ce groupe très restreint a des taux très élevés de nouvelle condamnation, tant pendant qu'après la période de sursis.

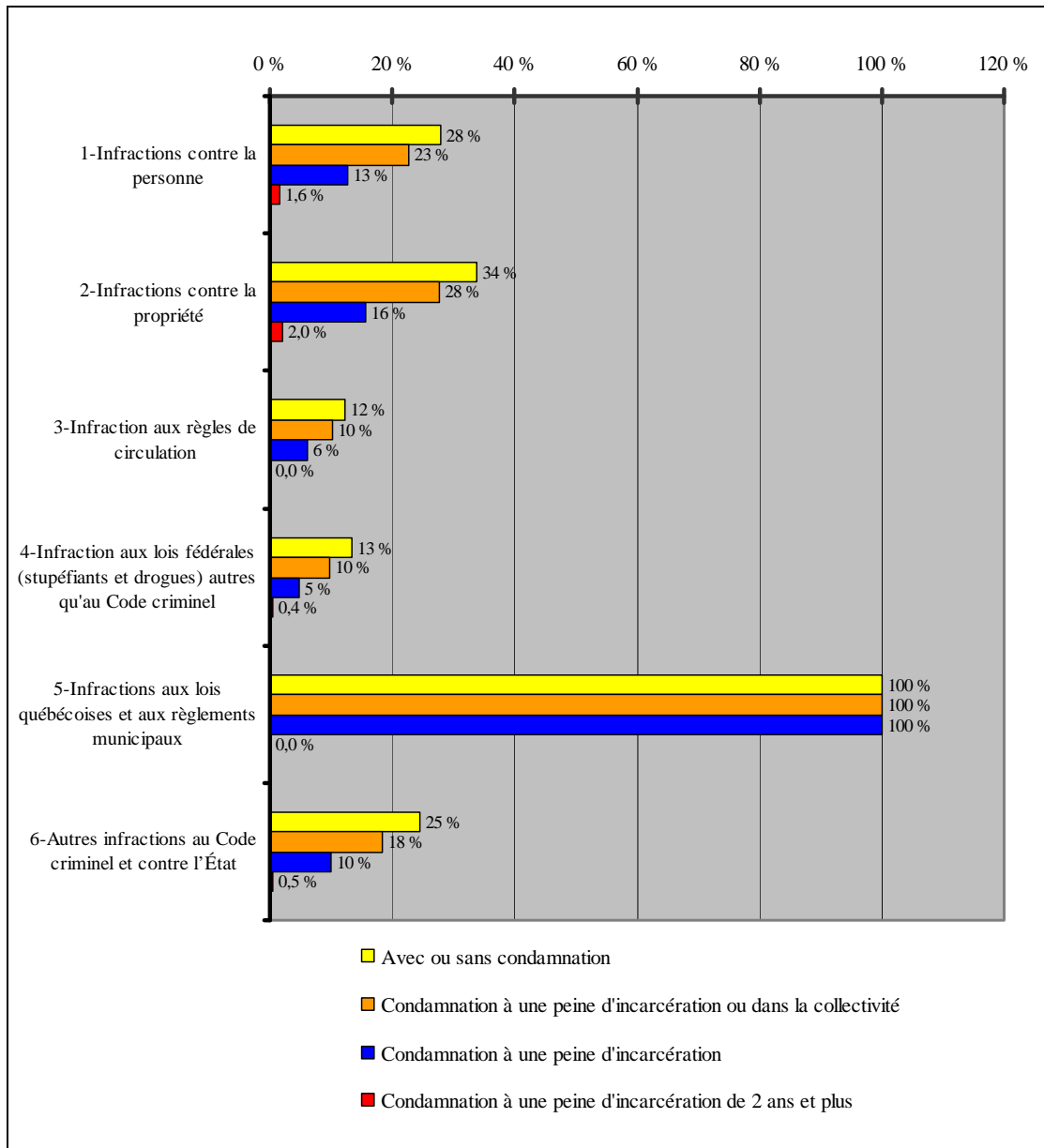
5. RÉCIDIVE/REPRISE SELON L'INFRACTION ACTUELLE

E ce qui concerne la nature de l'infraction qui avait initialement conduit les personnes en période de sursis, à partir des données DACOR, les différentes infractions ont été regroupées en six catégories. Les pourcentages entre parenthèses représentent la proportion de la cohorte selon la nature de l'infraction : 1) infractions contre la personne (21 %); 2) infractions contre la propriété (21 %); 3) infractions aux règles de la circulation (6 %); 4) infractions aux lois fédérales (stupéfiants et drogues) autres qu'au Code criminel (33 %); 5) infractions aux lois québécoises et aux règlements municipaux (1 %); 6) autres infractions au Code criminel et contre l'État (19 %). Les tableaux A-3 et A-8 (en annexe) illustrent en détail les résultats.

Graphique 1 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure, selon l'infraction actuelle, (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008)



Graphique 2 – Taux de récidive/reprise deux ans après la mesure, selon l'infraction actuelle (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008)



En excluant la catégorie 5 qui ne compte que deux cas (0 %), on note que c'est dans les deux premières catégories d'infractions, soit contre la personne et contre la propriété, que les sursitaires ont des taux de récidive/reprise les plus élevés tant pendant le sursis que deux ans après la mesure. Par ordre décroissant, on trouve ensuite la catégorie des autres infractions au Code criminel et contre l'État, celle des infractions aux lois fédérales (stupéfiants et drogues) autres qu'au Code criminel et, enfin, celle des infractions contre la circulation. (Pour obtenir plus de détails, voir les tableaux A-3 et A-8.)

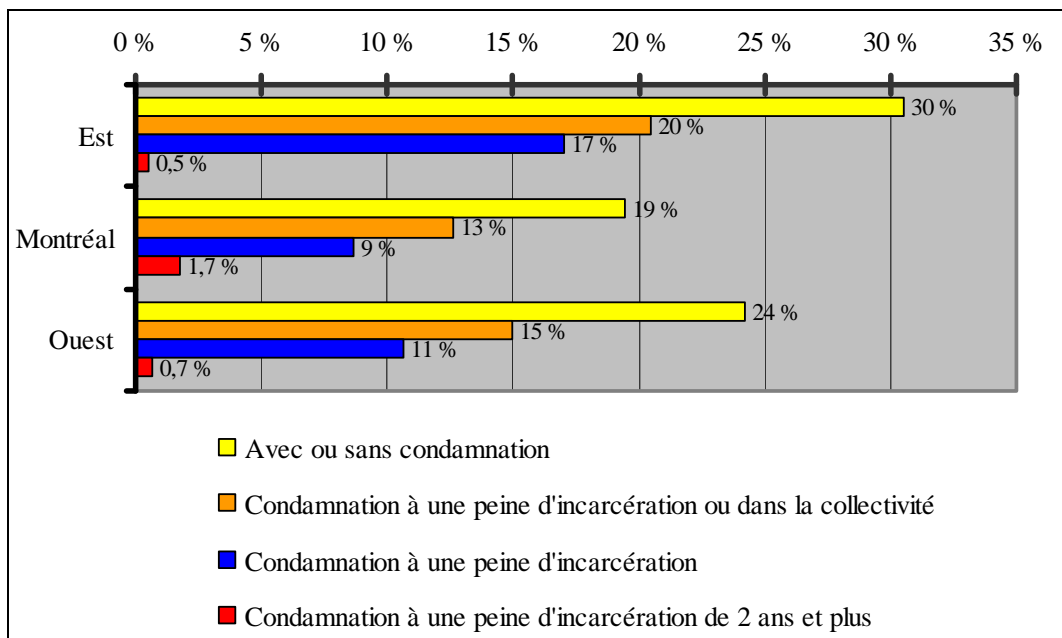
6. TAUX DE RÉCIDIVE/REPRISE SELON LES RÉSEAUX CORRECTIONNELS

Les régions correctionnelles sont réparties comme suit : le réseau de Montréal (N : 633) représentait 27 % du groupe, le réseau de l'Est, 31 % (N : 728) et le réseau de l'Ouest (N : 1015), 43 %, soit la plus grosse proportion.

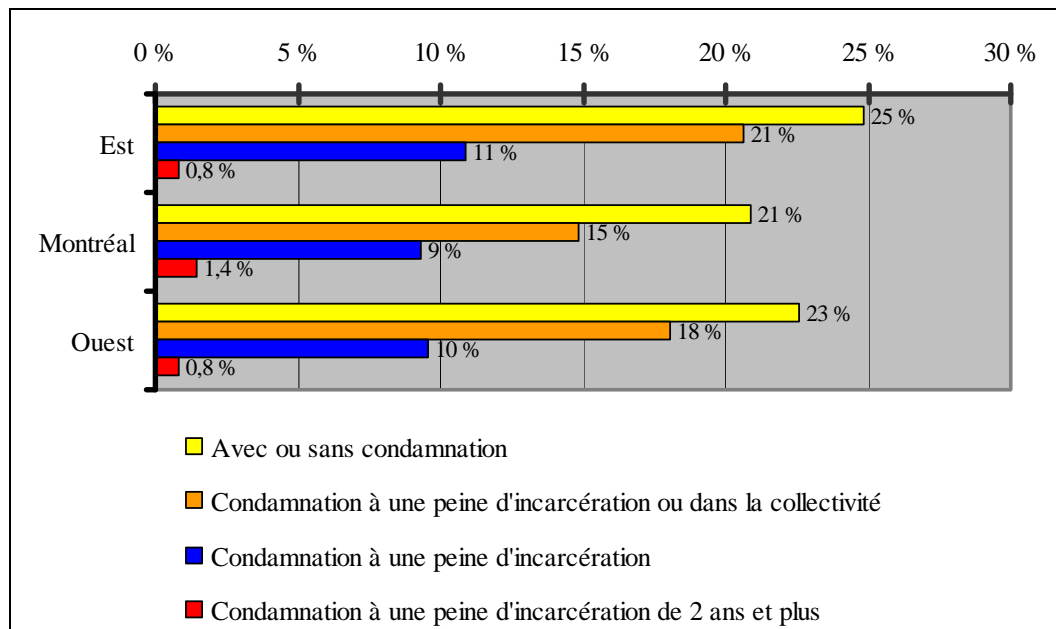
Les taux de récidive/reprise de l'Est varient légèrement par rapport à Montréal et à l'Ouest. On constate d'abord que le réseau de l'Est a un taux de nouvelle condamnation légèrement supérieur. Le réseau de l'Ouest arrive deuxième et le réseau de Montréal, troisième, tant pendant la période de sursis qu'après celle-ci.

En annexe A-4 et A-9, on peut trouver les données complètes selon les 12 régions correctionnelles.

Graphique 3 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure, selon les réseaux correctionnels (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008)



Graphique 4 – Taux de récidive/reprise deux ans après la mesure, selon les réseaux correctionnels



POINTS SAILLANTS

- Sur l'ensemble des sursitaires de 2007-2008, 1 140 sur 2 376 (soit 48 %) ont connu au moins un manquement et leur dossier a été transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) (tableaux 1 et A-11).
- Ce ne sont pas tous les dossiers transmis au DPCP qui sont retenus. En effet, 1 230 cas ont été rejetés par le procureur (N : 858), il y a eu abandon des procédures dans 218 cas et, dans 154 cas, la raison n'est pas précisée. Cela représente un total de 43,4 % de cas non retenus (tableau A-1).
- Les manquements signalés en plus grand nombre concernent des restrictions de liberté (couvre-feu et assignation à domicile) avec près de 52 % des cas (tableaux A-11 et A-12).
- En combinant la période de sursis et la période d'observation de deux ans, on constate donc que 28 % des membres de la cohorte ont été repris et condamnés par le système et que 18 % ont reçu une nouvelle peine d'incarcération. Dix pour cent ont donc été recondamnés à une nouvelle mesure dans la communauté (tableau 4)

- Les hommes représentent 87 % des sursitaires (N : 2 059) et les femmes 13 % (N : 317). Le taux de nouvelle condamnation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 6.1)
- À l’instar des autres cohortes, on constate que ce sont les personnes âgées de 18 ans lors du premier contact avec les Services correctionnels qui ont le plus haut pourcentage de nouvelle condamnation. La récidive/reprise diminue avec l’augmentation de l’âge au premier contact (tableau 7.1).
- Le groupe qui possédait plus de quatre antécédents correctionnels a connu le plus haut de récidive/reprise. Ici aussi, les résultats sont conformes aux connaissances criminologiques (tableau 7.1).
- Les infractions contre la personne et celles contre la propriété représentent les deux groupes les plus importants pour ce qui est du taux de nouvelle condamnation (tableaux A-3 et A-8).
- Les taux de récidive/reprise de l’Est varient légèrement par rapport à Montréal et l’Ouest. On constate d’abord que le réseau de l’Est a un taux de nouvelle condamnation légèrement supérieur. Le réseau de l’Ouest arrive deuxième et le réseau de Montréal troisième, tant pendant la période de sursis qu’après (tableaux A-4 et A-9).

MISES EN GARDE

- Lorsqu’on parle de récidive/reprise, il faut **toujours** préciser la cohorte étudiée, la source des données (casier judiciaire, source judiciaire ou correctionnelle – ici DACOR), la définition du critère et la durée de la période d’observation. On ne peut **jamais** dire simplement que « le taux de récidive est de X % ».
- Comme il ne s’agit pas d’une étude évaluative, on ne peut donc pas tirer de conclusions quant à l’efficacité ou à l’inefficacité des mesures correctionnelles.

- Il faut être extrêmement prudent avant de faire des comparaisons, puisque la sélection des populations est différente, les périodes d'observation sont souvent différentes, les critères de récidive/reprise sont différents. Et souvent, ces notions ne sont même pas précisées.

CONCLUSION

Ce quatrième rapport préliminaire présentait les résultats de la quatrième cohorte (les sursitaires de 2007-2008) du projet Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée aux Services correctionnels du Québec. Il s'agit de la quatrième étude sur ce sujet jamais produite sur la clientèle des Services correctionnels. L'ensemble est accompagné d'un rapport axé uniquement sur les définitions et la méthodologie utilisée.

Dans les rapports finaux, des analyses plus poussées seront produites et seront bonifiées, dans la mesure du possible, de comparaisons tirées d'autres études récentes.

ANNEXES

Tableau A-1 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon certaines données sociodémographiques

Variables sociodémographiques	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	25 % (591)	16 % (381)	12 % (287)	1 % (22)
Avec travaux communautaires	16 % (385)	27 % (103)	15 % (59)	10 % (40)	2 % (7)
Sans travaux communautaires	84 % (1 991)	25 % (488)	16 % (322)	12 % (247)	1 % (15)
Sexe					
Femmes	13 % (317)	17 % (54)	11 % (34)	8 % (24)	0 % (0)
Hommes	87 % (2 059)	26 % (537)	17 % (347)	13 % (263)	1 % (22)
Âge au début du suivi					
18-24	20 % (479)	29 % (140)	20 % (94)	16 % (76)	0 % (2)
25-34	28 % (661)	29 % (192)	18 % (122)	14 % (93)	2 % (10)
35-44	27 % (630)	23 % (147)	14 % (89)	11 % (67)	1 % (6)
45 et +	26 % (606)	18 % (112)	13 % (76)	8 % (51)	1 % (4)
Origine					
Allochtone	97 % (2 300)	24 % (558)	15 % (356)	12 % (266)	1 % (22)
Autochtone	3 % (76)	43 % (33)	33 % (25)	28 % (21)	0 % (0)

Tableau A-2 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon certaines données pénales

Variables pénales	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d’incarcération	D) Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	25 % (591)	16 % (381)	12 % (287)	1 % (22)
Âge au premier contact					
18	12 % (293)	38 % (111)	26 % (75)	20 % (59)	2 % (7)
19-20	19 % (453)	30 % (137)	21 % (95)	17 % (76)	2 % (10)
21-24	22 % (520)	26 % (136)	16 % (81)	13 % (68)	1 % (3)
25-34	22 % (520)	24 % (127)	16 % (81)	11 % (56)	0 % (0)
35-44	13 % (314)	15 % (48)	9 % (27)	5 % (17)	0 % (1)
45 et +	12 % (276)	12 % (32)	8 % (22)	4 % (11)	0 % (1)
Nombre d’antécédents					
0	53 % (1 266)	16 % (200)	9 % (113)	6 % (79)	0 % (2)
1 à 3	32 % (750)	32 % (241)	21 % (157)	16 % (118)	1 % (10)
4 et +	15 % (360)	42 % (150)	31 % (111)	25 % (90)	3 % (10)
Durée de la peine imposée					
Moins de 6 mois	26 % (622)	16 % (98)	10 % (62)	8 % (47)	0 % (0)
Moins de 12 mois	36 % (846)	21 % (178)	15 % (124)	11 % (91)	0 % (1)
12 mois et +	38 % (908)	35 % (315)	21 % (195)	16 % (149)	2 % (21)
Appartenance à un groupe criminel					
Aucun	98,8 % (2 348)	25 % (580)	16 % (372)	12 % (279)	1 % (22)
Crime organisé*	0,1 % (2)	100 % (2)	100 % (2)	100 % (2)	0 % (0)
Gangs de rue*	0,7 % (16)	38 % (6)	31 % (5)	25 % (4)	0 % (0)
Motards*	0,4 % (10)	30 % (3)	20 % (2)	20 % (2)	0 % (0)
Ensemble des groupes criminels*	100 % (28)	39,3 % (11)	32,1 % (9)	28,6 % (8)	0 % (0)

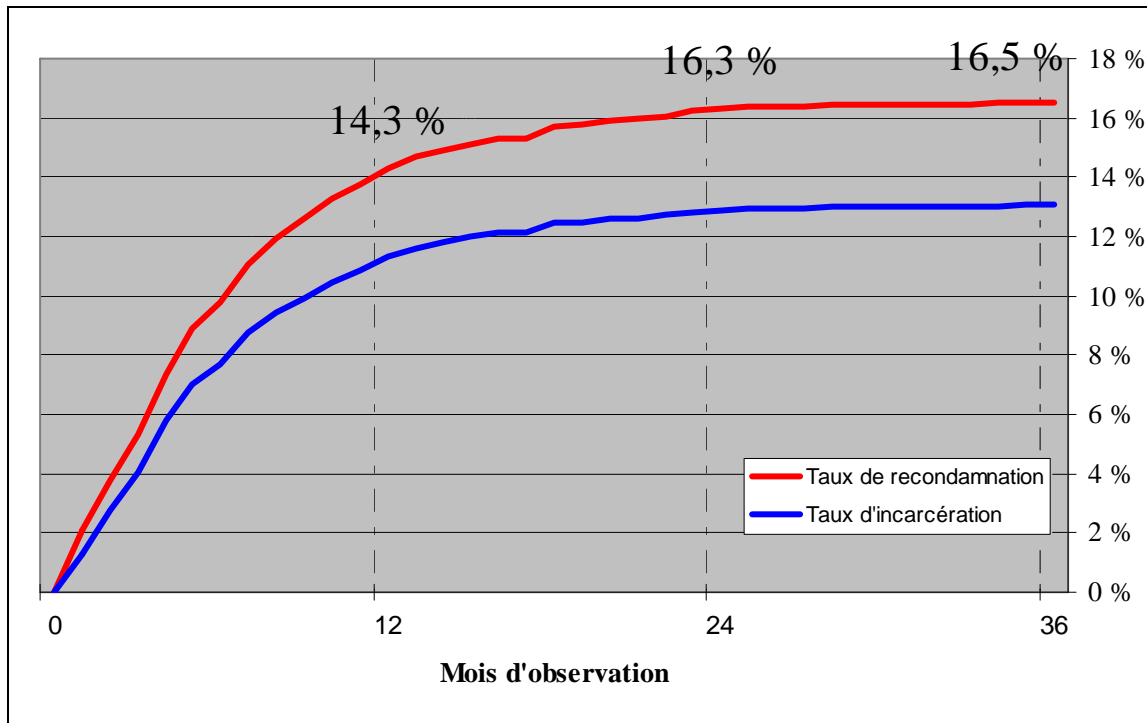
Tableau A-3 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon l’infraction actuelle

Infraction actuelle	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d’incarcération	D) Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2376)	25 % (591)	16 % (381)	12 % (287)	1 % (22)
Nature de l’infraction principale					
1- Infractions contre la personne	21 % (488)	32 % (156)	22 % (108)	18 % (89)	1 % (5)
1a- Voies de fait (sous-classe 600)	9 % (221)	33 % (72)	22 % (49)	17 % (38)	0 % (0)
1b- Infraction d’ordre sexuel (sous-classe 500)	2 % (56)	13 % (7)	7 % (4)	7 % (4)	0 % (0)
1c- Vol qualifié (sous-classe 800)	4 % (94)	44 % (41)	30 % (28)	23 % (22)	5 % (5)
1d- Autres infractions contre la personne	5 % (117)	31 % (36)	23 % (27)	21 % (25)	0 % (0)
2- Infractions contre la propriété	21 % (509)	34 % (172)	23 % (116)	16 % (82)	2 % (8)
2a- Vol simple	10 % (241)	30 % (72)	21 % (51)	13 % (32)	0 % (1)
2b- Autres infractions contre la propriété	11 % (268)	37 % (100)	24 % (65)	19 % (50)	3 % (7)
3- Infractions aux règles de la circulation	6 % (148)	11 % (17)	7 % (11)	6 % (9)	1 % (1)
3a- Conduite avec facultés affaiblies (sous-classe 2300)	4 % (100)	13 % (13)	7 % (7)	5 % (5)	0 % (0)
3b- Autres infractions aux règles de la circulation	2 % (48)	8 % (4)	8 % (4)	8 % (4)	2 % (1)
4- Infractions aux lois fédérales (stupéfiants et drogues) autres qu’au Code criminel	33 % (786)	18 % (139)	12 % (93)	9 % (71)	1 % (6)
5- Infractions aux lois québécoises et aux règlements municipaux	0 % (2)	100 % (2)	100 % (2)	50 % (1)	0 % (0)
6- Autres infractions au Code criminel et contre l’État	19 % (443)	24 % (105)	12 % (51)	8 % (35)	0 % (2)
6a- Omissions d’engagement (sous-classe 2100)	1 % (21)	14 % (3)	5 % (1)	0 % (0)	0 % (0)
6b- Défaut de se conformer à une probation (sous-classe 2200)	6 % (139)	34 % (47)	12 % (17)	9 % (12)	0 % (0)
6c- Autres infractions au Code criminel et contre l’État	12 % (283)	19 % (55)	12 % (33)	8 % (23)	1 % (2)

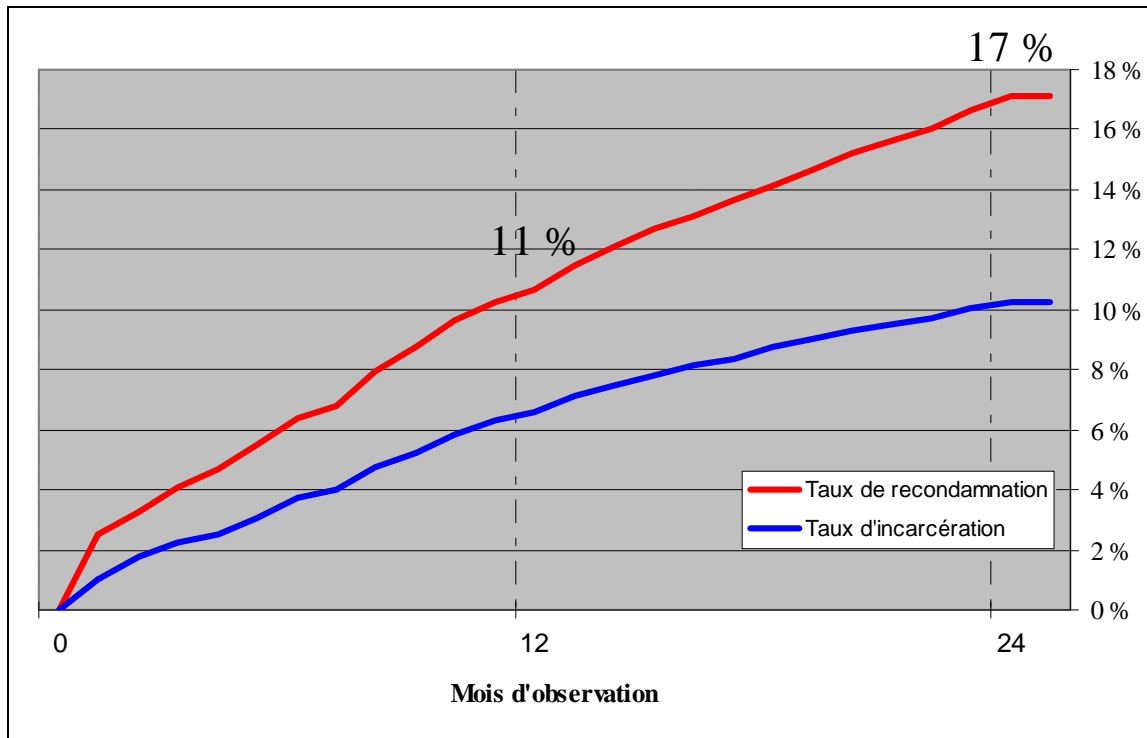
Tableau A-4 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon les régions et réseaux correctionnels

Régions et réseaux correctionnels	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	25 % (591)	16 % (381)	12 % (287)	1 % (22)
Région correctionnelle					
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	4,5 % (107)	38,3 % (41)	29,9 % (32)	23,4 % (25)	0,9 % (1)
Bas-Saint-Laurent	1,3 % (31)	38,7 % (12)	29 % (9)	25,8 % (8)	3,2 % (1)
Côte-Nord	2 % (48)	29,2 % (14)	25 % (12)	18,8 % (9)	0 % (0)
Estrie	6 % (142)	21,1 % (30)	11,3 % (16)	8,5 % (12)	0 % (0)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2,1 % (49)	28,6 % (14)	18,4 % (9)	8,2 % (4)	0 % (0)
Laval-Lanaudière-Laurentides	17,2 % (409)	20,8 % (85)	11,5 % (47)	7,8 % (32)	0,2 % (1)
Mauricie	11,5 % (273)	33,3 % (91)	23,4 % (64)	19,4 % (53)	0,4 % (1)
Montréal	10,7 % (255)	27,5 % (70)	18,4 % (47)	11,8 % (30)	1,6 % (4)
Montréal	26,6 % (633)	19,4 % (123)	12,6 % (80)	8,7 % (55)	1,7 % (11)
Outaouais	4,3 % (102)	19,6 % (20)	9,8 % (10)	8,8 % (9)	1 % (1)
Québec-Chaudière-Appalaches	9,3 % (222)	25,2 % (56)	16,7 % (37)	14,9 % (33)	0 % (0)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4,4 % (105)	33,3 % (35)	17,1 % (18)	16,2 % (17)	1,9 % (2)
Réseau correctionnel					
Est	31 % (728)	30 % (222)	20 % (149)	17 % (124)	1 % (4)
Montréal	27 % (633)	19 % (123)	13 % (80)	9 % (55)	2 % (11)
Ouest	43 % (1015)	24 % (246)	15 % (152)	11 % (108)	1 % (7)

Graphique A-1 – Pendant la mesure taux cumulés de récidive/reprise, selon la durée d’observation (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008)



Graphique A-2 – Deux ans après, taux cumulés de récidive/reprise, selon la durée d’observation (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008)



Graphique A- 3 – Pendant et deux ans après, taux cumulés de récidive/reprise, selon la durée d’observation (Enquête sur les sursitaires de 2007-2008)

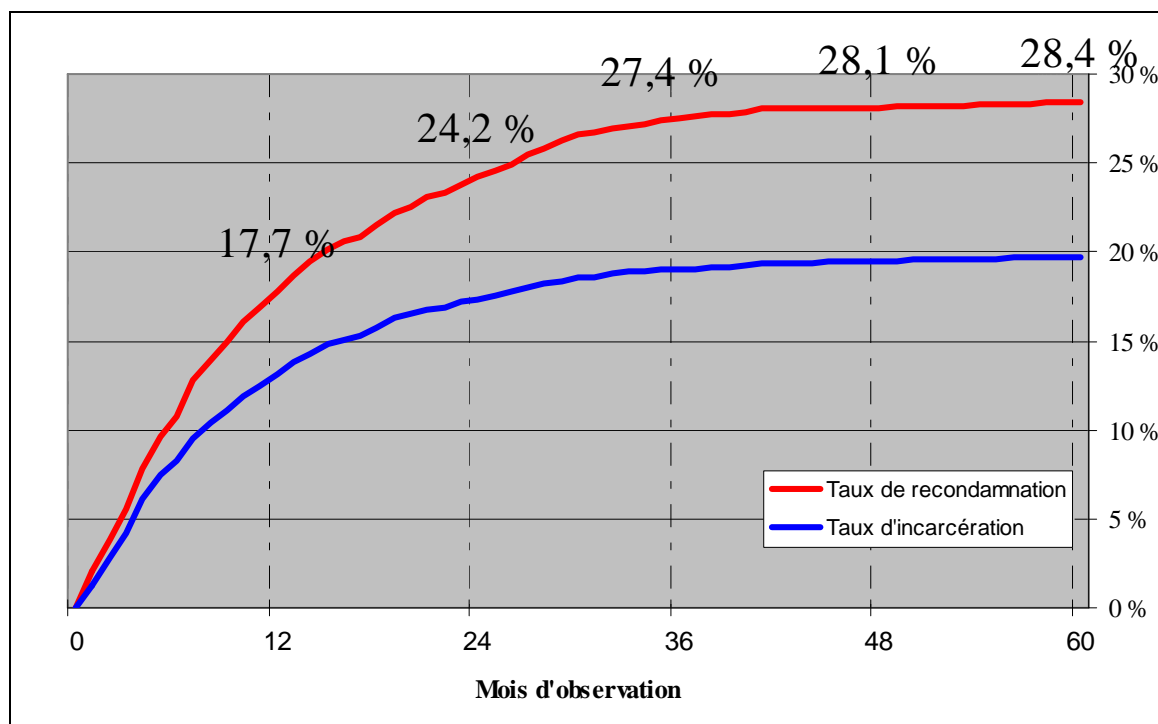


Tableau A-5 – Taux de récidive/reprise pendant la mesure des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon le délai de la récidive/reprise

Délai de la récidive	Nouvelle condamnation		Nouvelle peine d’incarcération	
	Taux (N)	Taux cumulés	Taux (N)	Taux cumulés
Moins de 1 mois	2 % (53)	2 %	1 % (30)	1 %
Entre 1 et moins de 3 mois	3 % (74)	5 %	3 % (61)	4 %
Entre 3 et moins de 6 mois	4 % (95)	9 %	3 % (74)	7 %
Entre 6 et moins de 12 mois	4 % (105)	14 %	3 % (82)	10 %
12 mois et plus	2 % (54)	16 %	2 % (40)	12 %

Tableau A-6 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008, deux ans après la fin prévue de la mesure, selon certaines données sociodémographiques

Variables sociodémographiques	Nombre de dossiers retenus	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	18 % (427)	10 % (235)	1 % (23)
Avec travaux communautaires	16 % (385)	19 % (73)	9 % (34)	1 % (3)
Sans travaux communautaires	84 % (1 991)	18 % (354)	10 % (201)	1 % (20)
Sexe				
Femmes	13 % (317)	14 % (44)	4 % (13)	0 % (0)
Hommes	87 % (2 059)	19 % (383)	11 % (222)	1 % (23)
Âge au début du suivi				
18-24	20 % (479)	22 % (105)	12 % (56)	1 % (5)
25-34	28 % (661)	21 % (137)	11 % (76)	1 % (5)
35-44	27 % (630)	19 % (120)	11 % (69)	1 % (9)
45 et +	26 % (606)	11 % (65)	6 % (34)	1 % (4)
Origine				
Allochtone	97 % (2 300)	17 % (397)	10 % (221)	1 % (21)
Autochtone	3 % (76)	39 % (30)	18 % (14)	3 % (2)

Tableau A-7 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008, deux ans après la fin prévue de la mesure, selon certaines données pénales

Variables pénales	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d’incarcération	D) Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	23 % (542)	18 % (427)	10 % (235)	1 % (23)
Âge au premier contact					
18	12 % (293)	38 % (110)	29 % (85)	18 % (52)	2 % (5)
19-20	19 % (453)	32 % (147)	26 % (120)	17 % (79)	1 % (3)
21-24	22 % (520)	25 % (131)	20 % (105)	10 % (50)	2 % (9)
25-34	22 % (520)	20 % (104)	15 % (79)	7 % (36)	1 % (4)
35-44	13 % (314)	11 % (36)	8 % (26)	4 % (13)	0 % (1)
45 et +	12 % (276)	5 % (14)	4 % (12)	2 % (5)	0 % (1)
Nombre d’antécédents					
0	53 % (1 266)	11 % (141)	9 % (108)	4 % (53)	1 % (7)
1 à 3	32 % (750)	30 % (226)	23 % (174)	12 % (93)	1 % (9)
4 et +	15 % (360)	49 % (175)	40 % (145)	25 % (89)	2 % (7)
Durée de la peine imposée					
Moins de 6 mois	26 % (622)	33 % (203)	27 % (169)	13 % (79)	1 % (8)
6 à 11 mois	36 % (846)	22 % (182)	17 % (143)	10 % (85)	1 % (6)
12 mois et +	38 % (908)	17 % (157)	13 % (115)	8 % (71)	1 % (9)
Appartenance à un groupe criminel					
Aucun	98,8 % (2348)	23 % (531)	18 % (418)	10 % (226)	1 % (23)
Crime organisé*	0,1 % (2)	0 % (0)	0 % (0)	0 % (0)	0 % (0)
Gangs de rue*	0,7 % (16)	50 % (8)	44 % (7)	44 % (7)	0 % (0)
Motards*	0,4 % (10)	30 % (3)	20 % (2)	20 % (2)	0 % (0)
Ensemble des groupes criminels*	100 % (28)	39,3 % (11)	32,1 % (9)	32,1 % (9)	0 % (0)

Tableau A-8 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008, deux ans après la fin prévue de la mesure, selon l’infraction actuelle

Infraction actuelle	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d’incarcération	D) Condamnation à une peine d’incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	23 % (542)	18 % (427)	10 % (235)	1 % (23)
Nature de l’infraction principale					
1- Infractions contre la personne	21 % (488)	28 % (136)	23 % (111)	13 % (62)	2 % (8)
1a- Voies de fait (sous-classe 600)	9 % (221)	32 % (70)	26 % (57)	15 % (33)	2 % (4)
1b- Infraction d’ordre sexuel (sous-classe 500)	2 % (56)	7 % (4)	2 % (1)	2 % (1)	0 % (0)
1c- Vol qualifié (sous-classe 800)	4 % (94)	29 % (27)	22 % (21)	15 % (14)	4 % (4)
1d- Autres infractions contre la personne	5 % (117)	30 % (35)	27 % (32)	12 % (14)	0 % (0)
2- Infractions contre la propriété	21 % (509)	34 % (172)	28 % (141)	16 % (80)	2 % (10)
2a- Vol simple	10 % (241)	37 % (90)	31 % (75)	17 % (40)	2 % (4)
2b- Autres infractions contre la propriété	11 % (268)	31 % (82)	25 % (66)	15 % (40)	2 % (6)
3- Infractions aux règles de la circulation	6 % (148)	12 % (18)	10 % (15)	6 % (9)	0 % (0)
3a- Conduite avec facultés affaiblies (sous-classe 2300)	4 % (100)	9 % (9)	8 % (8)	5 % (5)	0 % (0)
3b- Autres infractions aux règles de la circulation	2 % (48)	19 % (9)	15 % (7)	8 % (4)	0 % (0)
4- Infractions aux lois fédérales (stupéfiants et drogues) autres qu’au Code criminel	33 % (786)	13 % (105)	10 % (77)	5 % (38)	0 % (3)
5- Infractions aux lois québécoises et aux règlements municipaux	0 % (2)	100 % (2)	100 % (2)	100 % (2)	0 % (0)
6- Autres infractions au Code criminel et contre l’État	19 % (443)	25 % (109)	18 % (81)	10 % (44)	0 % (2)
6a- Omissions d’engagement (sous-classe 2100)	1 % (21)	57 % (12)	43 % (9)	19 % (4)	0 % (0)
6b- Défaut de se conformer à une probation (sous-classe 2200)	6 % (139)	45 % (62)	32 % (44)	17 % (24)	1 % (1)
6c- Autres infractions au Code criminel et contre l’État	12 % (283)	12 % (35)	10 % (28)	6 % (16)	0 % (1)

Tableau A-9 – Taux de récidive/reprise des sursitaires de 2007-2008, deux ans après la fin prévue de la mesure, selon les régions et réseaux correctionnels

Régions et réseaux correctionnels	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Ensemble des sursitaires	100 % (2 376)	23 % (542)	18 % (427)	10 % (235)	1 % (23)
Région correctionnelle					
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	4,5 % (107)	32,7 % (35)	31,8 % (34)	15,9 % (17)	0,9 % (1)
Bas-Saint-Laurent	1,3 % (31)	25,8 % (8)	22,6 % (7)	12,9 % (4)	0 % (0)
Côte-Nord	2 % (48)	29,2 % (14)	20,8 % (10)	10,4 % (5)	0 % (0)
Estrie	6 % (142)	24,6 % (35)	18,3 % (26)	8,5 % (12)	0,7 % (1)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2,1 % (49)	32,7 % (16)	28,6 % (14)	10,2 % (5)	0 % (0)
Laval-Lanaudière-Laurentides	17,2 % (409)	20,8 % (85)	16,6 % (68)	10,5 % (43)	1 % (4)
Mauricie	11,5 % (273)	24,2 % (66)	20,1 % (55)	11,4 % (31)	1,5 % (4)
Montréal	10,7 % (255)	18,4 % (47)	13,3 % (34)	5,9 % (15)	0,4 % (1)
Montréal	26,6 % (633)	20,9 % (132)	14,8 % (94)	9,3 % (59)	1,4 % (9)
Outaouais	4,3 % (102)	26,5 % (27)	20,6 % (21)	9,8 % (10)	1 % (1)
Québec-Chaudière-Appalaches	9,3 % (222)	26,1 % (58)	23 % (51)	13,5 % (30)	0,5 % (1)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	4,4 % (105)	18,1 % (19)	12,4 % (13)	3,8 % (4)	1 % (1)
Réseau correctionnel					
Est	31 % (728)	25 % (181)	21 % (150)	11 % (79)	1 % (6)
Montréal	27 % (633)	21 % (132)	15 % (94)	9 % (59)	1 % (9)
Ouest	43 % (1 015)	23 % (229)	18 % (183)	10 % (97)	1 % (8)

Tableau A-10 – Durée des ordonnances de sursis (en mois) avec ou sans travaux communautaires (TC)

Durée (mois)	Nombre	%	Sous-total	Travaux communautaires			Sous-total avec TC
				Avec	Sans	% TC	
1	74	3,1 %	1 193 (50 %)	5	69	7 %	135 (11 %)
2	49	2,1 %			49	0 %	
3	140	5,9 %		6	134	4 %	
4	108	4,5 %		9	99	8 %	
5	61	2,6 %		10	51	16 %	
6	398	16,8 %		52	346	13 %	
7	43	1,8 %		8	35	19 %	
8	66	2,8 %		14	52	21 %	
9	188	7,9 %		19	169	10 %	
10	51	2,1 %		9	42	18 %	
11	15	0,6 %		3	12	20 %	
12	358	15,1 %	1 064 (45 %)	62	296	17 %	212 (20 %)
13	25	1,1 %		4	21	16 %	
14	23	1,0 %		3	20	13 %	
15	120	5,1 %		25	95	21 %	
16	29	1,2 %		3	26	10 %	
17	13	0,5 %		5	8	38 %	
18	204	8,6 %		37	167	18 %	
19	9	0,4 %		2	7	22 %	
20	32	1,3 %		7	25	22 %	
21	9	0,4 %		2	7	22 %	
22	11	0,5 %		4	7		
23	231	9,7 %	58	173	25 %		
24	30	1,3 %	119 (5 %)	9	21	30 %	38 (32 %)
25	12	0,5 %		4	8	33 %	
26	9	0,4 %		3	6		
27	8	0,3 %		3	5		
28	4	0,2 %			4	0 %	
29	4	0,2 %		2	2	50 %	
30	4	0,2 %		2	2	50 %	
31	2	0,1 %			2		
32	3	0,1 %		1	2	33 %	
33	6	0,3 %		2	4		
34	4	0,2 %		3	1		
35	2	0,1 %		1	1	50 %	
36	31	1,3 %		8	23	26 %	

Total	2 376	100,0 %	385	1 991
			16 %	84 %
Durée moyenne	11,8	mois		
Médiane de la durée	12	mois		

Tableau A-11 – Sommaire des manquements

Nombre de sursitaires	2 376	100,0 %
Dénonciation de l'agent de surveillance		
Nombre de sursitaires avec au moins un rapport de manquement transmis au DPCP	1 140	48,0 %
Nouvelle infraction	58	2,4 %
Manquement aux conditions	909	38,3 %
Nouvelle infraction et manquement aux conditions	173	7,3 %
Nombre de manquements	2 833	100,0 %
Manquements sans décision du tribunal		
Manquements rejetés par le procureur	858	30,3 %
Abandon des procédures	218	7,7 %
Non précisé	154	5,4 %
Décision du tribunal pour la suite du sursis		
Maintien avec modification	426	15,0 %
Maintien sans modification	510	18,0 %
Révocation partielle avec modification	25	0,9 %
Révocation partielle sans modification	208	7,3 %
Révocation totale (retour en détention jusqu'à la fin de la peine)	434	15,3 %
Note : Un sursitaire peut avoir fait l'objet de plusieurs décisions.		
Nombre de manquements par dossier		
0	1 236	52,0 %
1	530	22,3 %
2 à 4	460	19,4 %
5 et +	150	6,3 %
Moyenne de manquements par dossier	1,2	
Nombre de manquements aux conditions selon les catégories		
01 : Conditions obligatoires	819	24,4 %
02 : Conditions restreintes de liberté	1 736	51,8 %
03 : Conditions complémentaires aux conditions restreintes de liberté	270	8,1 %
04 : Interdictions (comportements et lieux)	173	5,2 %
05 : Conditions liées au traitement ou à la réinsertion sociale	33	1,0 %
06 : Travaux communautaires	73	2,2 %
07 : Autres	247	7,4 %
Total des conditions non respectées	3 351	100,0 %

Tableau A-12 – Détail des manquements aux conditions par catégorie

Détail des conditions non respectées durant la mesure	Nombre
01 : Conditions obligatoires	819
01. Rencontrer un agent comme requis	417
27. Aviser la cour ou l'agent d'un changement d'emploi ou d'occupation	12
29. Aviser la cour ou l'agent d'un changement d'adresse ou de nom	75
47. Se présenter à l'agent dans un délai de 2 jours ouvrables	11
48. Ne pas troubler l'ordre public et avoir bonne conduite	285
49. Répondre aux convocations du tribunal	13
56. Ne pas se trouver dans un bar ou dans un endroit où on vend de l'alcool	6
02 : Conditions restreintes de liberté	1 736
51. Assignation à domicile	795
52. Respecter un couvre-feu	941
03 : Conditions complémentaires aux conditions restreintes de liberté	270
53. Ne pas posséder de téléavertisseur ou de cellulaire	6
54. Répondre à la porte et à tout appel téléphonique	228
55. Obtenir ou maintenir une ligne téléphonique	36
04 : Interdictions (comportements et lieux)	173
03. Ne pas posséder d'arme	2
04. Ne pas consommer d'alcool	80
05. Ne pas consommer de drogues	58
14. Ne pas fréquenter une personne donnée	17
15. Ne pas fréquenter un lieu donné	9
16. Ne pas communiquer avec la victime	5
22. Ne pas conduire un véhicule automobile	1
38. Ne pas fréquenter une personne impliquée dans des activités criminelles	1
05 : Conditions liées au traitement ou à la réinsertion sociale	33
07. Se soumettre à un traitement psychologique	3
08. Se soumettre à un traitement de la dépendance à l'alcool	6
09. Se soumettre à un traitement de la dépendance à la drogue	7
11. Se soumettre à un traitement de la dépendance au jeu	1
20. Rendre des comptes à une maison de transition ou demeurer dans une maison de transition	1
24. Maintenir ou rechercher un emploi	1
25. S'inscrire à des cours ou poursuivre des études	1
34. Signer une fiche d'assiduité	1
35. Signer un plan de travail	1
43. Rester dans le ressort du tribunal (sauf si permission écrite)	11
06 : Travaux communautaires	73
33. Faire des travaux communautaires	73
07 : Autres	247
12. Faire une restitution selon l'ordonnance	15
18. Demeurer à l'adresse convenue	2
99. Autres conditions	230
Total	3 351

Tableau A-13 – Tableau sommaire

Taux de récidive/reprise des sursitaires dont la date de fin prévue est en 2007-2008, selon certaines données globales					
	Taux de récidive/reprise				
Variables globales selon le temps d'observation	Nombre de dossiers retenus	A) Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	B) Nouvelle condamnation	C) Nouvelle peine d'incarcération	D) Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus
Pendant la mesure	100 % (2 376)	25 % (591)	16 % (381)	12 % (287)	1 % (22)
Avec travaux communautaires	16 % (385)	27 % (103)	15 % (59)	10 % (40)	2 % (7)
Sans travaux communautaires	84 % (1 991)	25 % (488)	16 % (322)	12 % (247)	1 % (15)
2 ans après la mesure	100 % (2 376)	23 % (542)	18 % (427)	10 % (235)	1 % (23)
Avec travaux communautaires	16 % (385)	22 % (86)	19 % (73)	9 % (34)	1 % (3)
Sans travaux communautaires	84 % (1 991)	23 % (456)	18 % (354)	10 % (201)	1 % (20)
Pendant et après la mesure	100 % (2 376)	37 % (880)	28 % (675)	18 % (436)	2 % (36)
Avec travaux communautaires	16 % (385)	39 % (149)	30 % (117)	17 % (64)	2 % (9)
Sans travaux communautaires	84 % (1 991)	37 % (731)	28 % (558)	19 % (372)	1 % (27)

Taux selon le temps d'observation	Pendant la mesure	2 ans après	Pendant et après 2 ans
Nouveau contact avec les SCQ (avec ou sans condamnation)	24,87	22,81	37,04
Nouvelle condamnation	16,04	17,97	28,41
Nouvelle peine d'incarcération	12,08	9,89	18,35
Condamnation à une peine d'incarcération de 2 ans et plus	0,93	0,97	1,52

BIBLIOGRAPHIE

Brassard, R., L. Giroux et D. Lamothe-Gagnon (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : Les Autochtones confiés aux Services correctionnels*, Québec, Services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.

Confédération suisse (2009). *Analyses de la récidive. Terminologie et définitions*. Neuchâtel : Département fédéral de l'intérieur. Office fédéral de la statistique. Mai 2009.

Holland, S., K. Pointon & S. Ross (2007). *Who returns to prison? Patterns of recidivism among prisoners released from custody in Victoria in 2002-03*. Melbourne: Research and Evaluation Unit Corrections Victoria.

<http://www.corrections.vic.gov.au/utility/publications+manuals+and+statistics/who+returns+to+prison>

Royaume-Uni (2013). Ministère de la Justice. *Conférence de consensus sur la prévention de la récidive. Bibliographie*. <http://conference-consensus.justice.gouv.fr/bibliographie/>

Ireland (2012). *Probation service recidivism study 2007 – 2011*. Dublin: Probation Service Research Report 2, November 2012.

<http://www.probatation.ie/pws/websitepublishingdec09.nsf/Content/Research+Publications~Probation+Service>

Kensey A. (2013). *Les « taux » de récidive : principaux enseignements*. Conférence de consensus sur la prévention de la récidive.

Kensey A. (2007). *Prison et récidive. Des peines de plus en plus longues : la société est-elle vraiment mieux protégée?* Paris : Armand Colin, p. 30.

Lalande, P. (2014). *Les Services correctionnels du Québec. Document d'information*. Direction générale adjointe aux programmes, à la sécurité et à l'administration. Direction générale des services correctionnels. Ministère de la Sécurité publique du Québec. Juillet. 104 pages. <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-statistiques-sc.html>

Lalande, P. (2007) « Des solutions de rechange à l'incarcération : pour un peu plus de modération, d'équité et d'humanité ». *Criminologie*. Vol. 40. N° 2, p. 67-87. <http://id.erudit.org/revue/crimino/2007/v40/n2/016852ar.pdf>

Landreville, P. (1982 a). *Le critère de la récidive dans l'évaluation des politiques pénales*, Montréal : Les Cahiers de l'école de criminologie. Université de Montréal.

Landreville, P. (1982 b). « Taux de récidive et taux de reprise ». *Revue canadienne de criminologie*. Vol. 24, N° 4 (oct.). p. 439-452.

Landreville P. (1982 c). « La récidive dans l'évaluation des mesures pénales ». *Déviance et société*. Vol. 6 – N° 4, p. 375-388.

The PEWS Center of the States (2011). *State of Recidivism: the Revolving door of America's prisons*.

Québec (2008). *Rapport annuel de gestion 2007-2008*. Québec : Commission québécoise des libérations conditionnelles. Octobre, 52 p.

http://www.cqlc.gouv.qc.ca/index.php?id=10&no_cache=1&tx_ttnews%5Bcat%5D=45

Royaume-Uni (2012). *Proven re-offending statistics: definitions and measurement*. London: Ministry of Justice. Justice Statistics Analytical Services.

<https://www.gov.uk/government/organisations/ministry-of-justice/series/reoffending-statistics>

Royaume-Uni (2013). *Proven re-offending statistics. Quarterly Bulletin. October 2010 to September 2011, England and Wales*. London: Ministry of Justice. Justice Statistics Analytical Services.

<https://www.gov.uk/government/organisations/ministry-of-justice/series/reoffending-statistics>

http://www.sentencingproject.org/detail/news.cfm?news_id=940

Tournier, P.V. (2001). *À chacun sa vérité. Propos sur la récidive, tenus à l'Assemblée nationale et au Sénat*. Cahiers de l'Actif 2001, n° 296-297, 51-64. CNRS / Université Paris I.

Tournier, P.V. (2008). « Évaluation de la récidive des infractions pénales. Questions de méthode », *Revue suisse de criminologie*, n° 1, p. 3-8.

Wartna, B.S.J., Nijssen, L.T.J. (2006). *National studies on recidivism. An inventory of large-scale recidivism research in 33 European countries*. The Hague: WODC. Fact sheets 2006-11 (Research and Documentation Centre).

